

La transition agroécologique : défis et enjeux

Déclaration des groupes CFDT et UNSA

Au sortir de la seconde guerre mondiale, il fallait reconstruire le pays, la France avait faim. Il a été demandé à l'agriculture d'évoluer, de se moderniser pour nourrir la France et permettre à l'économie de redémarrer. Les agriculteurs ont su s'adapter à la demande de la société. Ils ont réussi à produire en quantité et en qualité, nous faisant oublier que pénuries et disettes étaient fréquentes les siècles passés. Ces progrès de l'agriculture ont permis l'amélioration des conditions de vie et de santé des Français, mais aussi le développement des autres secteurs de l'économie. L'agriculture française a connu de beaux succès, mais aujourd'hui, elle doit faire face à des défis et enjeux majeurs. L'attitude consistait à nier l'évidence et à ne pas anticiper serait suicidaire.

L'agriculture subit une crise permanente et, pour certaines filières (lait, porc...), les crises sont cycliques. Trop d'agriculteurs ne peuvent pas vivre décemment de leur travail.

Cette saisine avait pour objectif de répondre à une question : l'agroécologie peut-elle répondre aux enjeux sociétaux et améliorer la soutenabilité de l'agriculture et ainsi, permettre aux agriculteurs d'en vivre ?

Pour la CFDT et l'UNSA, la réponse est oui car l'agro-écologie répond à un certain nombre d'enjeux. Enjeu environnemental, bien-sûr. Enjeu de santé publique, évidemment. Enjeu sociétal, sans aucun doute.

Mais la transition d'un modèle à l'autre ne se décrète pas. Elle doit être accompagnée en agissant à tous les niveaux des filières et en y associant tous les acteurs tant publics que privés.

L'agroécologie n'est pas une « marotte » française voire une « lubie » gouvernementale. L'agroécologie est un concept en réflexion dans la recherche agronomique depuis les années 1980 et qui est promu depuis un certain nombre d'années au niveau international. En France, ce projet a été lancé en 2012. Il a été doté d'un vaste plan d'actions. Retenons les finalités : former et accompagner les agriculteurs (y compris en enseignement initial), soutenir financièrement les démarches, favoriser un contexte d'innovation. La loi d'Avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 inscrit la référence à l'agroécologie dans l'article premier du Code rural. Cet avis d'ailleurs préconise d'en préciser sa définition et de mesurer son développement.

Pour la CFDT et l'UNSA, l'agroécologie est d'une part, un système de production agricole basé sur une meilleure utilisation des fonctionnalités écologiques afin de « produire plus et mieux avec moins d'intrants ». L'agroécologie porte, d'autre part, une vision écosystémique globale. Elle s'inscrit dans une démarche territoriale. La viabilité économique des exploitations et le développement d'emplois de qualité sont deux autres objectifs essentiels de l'agroécologie, conformément aux trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Quelle agriculture voulons-nous, nous tous, représentants de la société civile ?

Les citoyens, les consommateurs, la société sont de plus en plus attentifs à l'amélioration des modes de production de leur alimentation et de leurs impacts : usage de moins de pesticides, d'antibiotiques, empreinte carbone réduite, ressources fossiles préservées, biodiversité sauvegardée, qualité et sécurité alimentaire garantie, bien-être humain et animal...

Les agriculteurs et la transformation agroalimentaire ont engagé l'évolution qu'ils doivent confirmer, en développant les pratiques agroécologiques qui contribuent à donner du sens et de la valeur à leur production.

Les nombreuses préconisations de cet avis apportent des propositions concrètes pour accompagner cette transition.

Parmi celles-ci : réorienter les soutiens de la PAC, accompagner les agriculteurs, agir à tous les niveaux des filières.

Vous l'aurez compris, la CFDT et l'UNSA ont voté cet avis.